

Fiscalité

Réforme fiscale belge :

“ pas encore terminée ! ”

Séance académique du 26 avril 2003

Discours du Premier Ministre Guy Verhofstadt

Après le Comte Lippens, le Président De Leenheer a eu également l'honneur d'accueillir le Premier Ministre Guy Verhofstadt à la séance académique de l'assemblée générale 2003.

En cette fin de législature, le Premier Ministre a choisi de parler de la “ réforme de la fiscalité belge ”. Il ne s'est pas limité à donner un aperçu des mesures mises en oeuvre au cours des quatre années écoulées : il a également dévoilé à l'assistance ses plans pour l'avenir ...

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas l'impression de verser dans l'exagération lorsque je dis que le Gouvernement que j'ai présidé est parvenu à opérer - certainement sur le plan fiscal - une rupture avec le passé. A la fin du siècle précédent, notre pays a

évolué vers une pression fiscale et parafiscale globale qui s'élevait à 47 % du produit intérieur brut.

Nous avons en même temps le taux d'imposition marginal fiscal et parafiscal le plus élevé au monde - à savoir 74,5 %, soit un chiffre dépassant de plus de 5 % le deuxième taux d'imposition le plus élevé, celui de la Suède. Et nous affichions le deuxième tarif le plus élevé en matière d'impôt des sociétés, après celui de la France, c'est-à-dire 40,17 %. Ce ne sont pas des chiffres tirés de l'un ou l'autre programme électoral. Bien au contraire, il s'agit de chiffres de la Banque nationale.

Certes, notre régime fiscal était également terriblement compliqué. Peut-être était-ce une méthode pour camoufler l'importance de la pression fiscale. Pendant dix ans, nous avons pu vivre l'expérience unique de devoir payer un impôt sur l'impôt, un impôt élevé au carré pour ainsi dire, à savoir la cotisation de crise de 3 %.

Au cours des quatre dernières années, nous avons ramené la charge fiscale et parafiscale dans notre pays en dessous des 45 %. Je concède qu'il ne s'agit que d'une diminution plutôt modeste, même si cette année, par rapport à 1999, sur une base annuelle, des réductions fiscales à concurrence de 2,5 milliards d'euros -

soit cent milliards de nos anciens francs belges - ont été réalisées.

L'explication de ce phénomène se trouve dans le dernier rapport annuel de la Banque nationale, que je cite : « La diminution de la pression fiscale et parafiscale aurait été plus marquée encore si l'incidence des larges mesures en matière de diminution des charges pour les particuliers n'avait été largement compensée par le cours relatif des revenus du travail : le taux du PIB pour ces revenus, sur lesquels le tarif d'imposition est nettement supérieur à celui appliqué aux autres revenus, a en effet augmenté dans le courant de l'exercice. »
Fin de citation.

En d'autres mots : il s'est produit un important effet retour des mesures que nous avons prises pour stimuler l'économie. Pendant la haute conjoncture de 1999 à 2001, le marché du travail et l'économie dans son ensemble ont été renforcés, entre autres, par l'annonce des réductions des charges fiscales. Ce qui a dopé les recettes des autorités, puisque les revenus du travail ont rapidement augmenté. Pour la première fois d'ailleurs, il y a plus de quatre millions d'emplois en Belgique. Et il existe, pour les caisses de l'Etat, une différence considérable - s'élevant à € 15.000 par an et par individu -



entre le paiement d'une allocation de chômage ou la perception des impôts et des cotisations.

Tout cela a été le résultat d'une longue série de mesures fiscales qui ont été réalisées ou mises en œuvre au cours de ces quatre dernières années.

Permettez-moi de vous les rappeler brièvement :

- la suppression progressive de la cotisation de crise de 3 % que plus personne ne devra payer sur les revenus de 2003 ;
- la restauration de l'indexation des barèmes fiscaux réintroduite via le précompte professionnel à partir des recettes 2000 ;
- la suppression des discriminations fiscales entre couples mariés et cohabitants, avec entre autres l'extension du quotient conjugal aux cohabitants légaux et la suppression de la discrimination au détriment des pensionnés,

“C'est sous ce Gouvernement qu'a été introduit un arrêté royal concernant l'examen d'entrée et le stage pour la profession d'expert-comptable et de conseil fiscal.”

personnes handicapées et malades mariés ;

- la généralisation de la déduction pour la garde d'enfants à tous les types de garderies, ainsi que l'augmentation du minimum exonéré par enfant ;
- la diminution des tarifs TVA pour certains services à caractère intensif ou pour les travaux de rénovation et de réparation aux immeubles.

En outre, un crédit d'impôts pour les revenus du travail les plus modestes a été introduit. Les tarifs fiscaux les plus élevés, à savoir ceux de 52,5 et de 55 pour cent, ont été supprimés. Les barèmes fiscaux ont été réformés.

L'impôt des sociétés a également été réformé, avec l'abaissement du tarif de base à 34 % et à 25 %

pour les PME. Et pour ces mêmes PME, une exonération de la réserve d'investissement fut créée. Peut-être plus important encore : l'introduction d'un système de ruling généralisé.

Enfin, nous avons entamé la mise en œuvre du traitement électronique des déclarations fiscales, notamment en matière de TVA. Au niveau régional, des réductions fiscales ont été réalisées, telles que la suppression de la redevance radio-télé ou la diminution des droits d'enregistrement.

Je ne dois pas non plus vous rappeler que c'est sous ce Gouvernement qu'a été introduit un arrêté royal concernant l'examen d'entrée et le stage pour la profession d'expert-comptable et de conseil fiscal.

Bref, jamais dans le passé autant de réformes en matière fiscale n'ont été introduites dans le courant d'une seule législature.

Après le 18 mai, de nombreuses mesures décidées par ce Gouvernement entreront encore en vigueur. Ainsi se feront sentir entre autres les décisions suivantes en matière d'impôts des personnes physiques :

- sur les revenus 2003, la déduction forfaitaire des frais passera à 25 % pour la première tranche ;
- à partir des recettes de 2003, le tarif maximum de 50 % entrera en vigueur ;
- sur les revenus 2003 et 2004, le crédit d'impôt passera en deux étapes à un maximum de € 440 ;
- à partir des revenus 2005, les couples mariés et cohabitants légaux seront entièrement assimilés ;
- lors de l'imposition des revenus 2004, l'augmentation totale du minimum exonéré et les nouveaux barèmes seront entièrement d'application – deux mesures qui représentent

“Nous devons bien entendu toujours faire preuve de prudence budgétaire. Toutefois, nous ne pouvons pas retomber dans le piège du passé au point d'asphyxier toute marge pour une relance économique à cause d'une ascèse budgétaire extrême.”

une réduction fiscale totale à concurrence d'un milliard d'euros.

C'est avec une certaine satisfaction que je puis en outre vous annoncer qu'à partir du 22 mai, notre système *Tax-on-Web* sera opérationnel. Ce système permettra non seulement à chaque contribuable de remplir son formulaire pour l'impôt des personnes physiques électroniquement, mais également de l'envoyer



immédiatement par cette voie. Cela pourra se faire par le biais du Tax-box électronique, pour lequel le contribuable recevra un mot de passe, un nom d'utilisateur et un code personnel. En dehors du contribuable, seul le fonctionnaire fiscal habilité aura accès à ces données. Dans une première étape, ce système ne s'appliquera qu'aux contribuables introduisant uniquement le premier volet de la déclaration ; il

s'agira donc essentiellement de travailleurs salariés et de pensionnés. Pour les contribuables introduisant également le deuxième volet, le système devrait être opérationnel à partir de l'année prochaine. Après l'introduction de la déclaration à la TVA en ligne, ce système constitue certainement une étape importante vers le traitement électronique, et donc simplifié, des déclarations fiscales.

Je signale en passant que les déclarations fiscales ont été envoyées en même temps que la mise en route du système Tax-on-Web, dans le but de stimuler la prise de connaissance et l'utilisation de la déclaration électronique. Le délai d'introduction de la déclaration a en outre été prolongé du 30 juin au 31 juillet.

Si j'insiste tant sur le maintien des réformes approuvées après le 18 mai, c'est parce que je suis convaincu que le respect des accords conclus constitue un élément essentiel de la confiance entre les autorités et les citoyens.

Nous devons bien entendu toujours faire preuve de prudence budgétaire, en raison de l'ampleur de notre dette. Et c'est d'ailleurs ce que nous faisons. Nous sommes en effet aujourd'hui le seul pays d'Europe occidentale à ne pas enregistrer de déficit budgétaire. Toutefois, nous ne pouvons pas retomber dans le piège du passé au point d'asphyxier toute marge pour une relance économique à cause d'une ascèse budgétaire extrême. Lors de la législature précédente, la preuve a clairement été apportée qu'une politique qui promeut pleinement l'économie et l'emploi facilite le maintien ultérieur de l'équilibre au niveau de la comptabilité de l'État. Cela ressort aussi des chiffres de la Banque nationale que je viens de citer. Ces chiffres démontrent qu'il est parfaitement possible de combiner des réductions fiscales et un budget en bonne santé. Qui plus est, ils démontrent que les réductions fiscales contribuent même peut-être à maintenir un budget sain.

Je vois donc bel et bien une marge pour qu'au cours de l'exercice 2005, à l'issue de l'actuelle réforme, un nouveau plan pluriannuel puisse être rédigé en vue de réductions ultérieures. La pression fiscale, en particulier celle sur les revenus du travail,

demeure encore trop importante. Les pièges à l'emploi n'ont toujours pas été éliminés complètement. Notre régime fiscal reste trop complexe et bureaucratique.

Dans ce plan pluriannuel, nous devons poursuivre la diminution du nombre de tarifs. Continuons à réduire le tarif maximal, et faisons également passer le tarif sur les salaires plus modestes en dessous des 25 % actuels. Pour les salaires les plus bas, nous devons même envisager la suppression de l'impôt des personnes physiques. Concrètement, cela peut se faire en augmentant le minimum exonéré ou en créant un crédit d'impôt très spécifique pour les revenus du travail. Enfin, pour ce qui est de l'impôt des sociétés, nous devons arriver à des tarifs de 30 % et à un tarif réduit de 20 % pour les PME.

Nous souhaitons également continuer à nous servir de l'instrument fiscal pour donner des incitants à l'économie ou à la réalisation de certains objectifs sociaux, tout en gérant les coûts de manière efficace. A cet effet, je pense à une déduction fiscale, pour les particuliers, des placements en fonds fournissant du capital à risque aux PME, ou encore à la diminution de la TVA dans le secteur de la construction et dans le secteur horeca, à un élargissement de la déductibilité fiscale pour la garde d'enfants ou à l'introduction d'une déductibilité fiscale pour la garde des personnes âgées dans leur propre famille.

Pour la prochaine législature, je ne vois, en ce qui me concerne, aucune nécessité de créer de nouveaux impôts. Je vois que certains plaident pour des propositions visant à moduler les impôts indirects en fonction des capacités financières de chacun, visant à introduire la déductibilité dégressive des frais de déplacement ou à augmenter la charge sur les voitu-

res d'entreprise, visant aussi à introduire un cadastre des fortunes. Soyons clair : je ne vois aucune raison d'augmenter de nouveau la pression fiscale dans notre pays.

Je reste aussi opposé à une augmentation implicite par le biais d'un renforcement de la progressivité de notre système fiscal. S'il est vrai qu'il ne faut pas mettre en question l'idée d'une imposition en fonction des moyens financiers de chacun, il est par contre difficilement acceptable que toutes les déductions fiscales soient dans le futur forfaitaires. Dans ce cas, 70 à 80 pour cent de la population risquent de payer plus d'impôts.

Je cite un exemple : le remplacement de l'actuelle déductibilité du prêt hypothécaire – qui est en effet compliqué et doit dès lors faire l'objet d'une réforme – par une seule prime ou déduction forfaitaire. La proposition semble alléchante. Toutefois, en comparant ce système au système actuel, sur une base budgétairement neutre donc, on remarque qu'à partir d'un revenu moyen net de 1 500 à 2 000 euros par mois, une famille devra payer quelques centaines d'euros en plus d'impôts par rapport au régime existant. En d'autres termes : cette proposition désavantagerait la grande majorité des contribuables.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Voilà un bref aperçu de nos projets pour l'avenir. Laissez-moi les résumer ainsi : nous avons changé beaucoup de choses au cours des quatre dernières années et parfois réformé avec beaucoup d'énergie. Mais il n'y a aucune raison d'arrêter cette volonté de réforme ou de retomber dans les habitudes d'avant le changement de siècle. En ce qui me concerne, je n'en ai nullement l'intention.

Je vous remercie.